

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2014

SUBVENTIONS 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2014 :

Organisme	Subvention 2013	Décision 2014
Comité des Fêtes	750,00 €	750,00 €
Club de l'Amitié	500,00 €	500,00 €
Association Parents Ecole Publique	1 100,00 €	1 100,00 €
Gymnastique Sports Loisirs	310,00 €	310,00 €
Welcome 31 Association jeunes	440,00 €	440,00 €
Assoc Salut l'Artiste	300,00 €	300,00 €
Endurance Loisirs SBEL	540,00 €	540,00 €
OCCE Coopérative scolaire	270,00 €	270,00 €
ADMR (Aide Ménagère) Contest	700,00 €	700,00 €
Fédération Protection Cultures	60,00 €	60,00 €
Groupement local lutte contre nuisibles	130,00 €	130,00 €
CAUE	78,00 €	78,00 €
CCAS	1 000,00 €	1 000,00 €
Ass Parents Ecole P Classe Trégastel 44 enf à 50€	2 200,00 €	0,00 €
Insolite Compagnie	100,00 €	100,00 €
Synergies		300,00 €
Total	8 478,00 €	6 578,00 €

TARIFS ACCUEIL PERI-SCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS

Afin de percevoir les aides sur le fonctionnement de l'accueil de loisirs et de l'accueil périscolaire, la CAF avait imposé aux communes d'effectuer une modulation tarifaire selon les revenus. Le Conseil Municipal avait institué en septembre 2010 une modulation tarifaire selon le quotient familial des ménages en définissant 3 niveaux de tarifs :

- Tarif 1 : quotient familial inférieur à 750 €
- Tarif 2 : quotient familial compris entre 750 € et 900 €
- Tarif 3 : quotient familial supérieur à 900 € et hrs justificatifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de réévaluer de 1% ces tarifs à compter du 1^{er} septembre 2014 comme suit :

	T1 <i>au 01/09/14</i>	T2 <i>au 01/09/14</i>	T2 <i>au 01/09/14</i>
Matin 7h30-9h	1,21 €	1,26 €	1,33 €
Soir 16h30-18h	1,21 €	1,26 €	1,33 €
Soir 16h30-18h45	1,85 €	1,92 €	1,97 €
Mercredi 1/2 Jour	3,74 €	3,93 €	3,99 €
Mercredi Journée	6,02 €	6,16 €	6,21 €
ALSH 1 jour	6,62 €	6,88 €	7,15 €
ALSH semaine 5 j	33,10 €	34,40 €	35,75 €

TARIFS CANTINE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'augmenter de 1% les tarifs des repas de cantine municipale pour les enfants et pour les instituteurs à partir du 1^{er} septembre 2014 :

- Repas enfant2,95 € (au lieu de 2,92 €)
- Repas instituteur.....5,56 € (au lieu de 5,50 €)

TARIFS LOCATION SALLE « LA BALDERINE » AU 01/09 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'augmenter de 2% les tarifs de location de la salle de la Balderine au 1^{er} septembre 2014 comme suit :

<i>Tarifs au 01/09/2014</i>	<i>Associations St Baudelle</i>	<i>Habitants St Baudelle</i>	<i>Hors Commune</i>
Grande Salle (300m2 + 50m2 scène)	140.00 €	184.00 €	286.00 €
Petite Salle (60m2)	52.00 €	69.00 €	104.00 €
Cuisine	48.00 €	59.00 €	96.00 €
Journée supplémentaire Grande Salle	52.00 €	69.00 €	104.00 €
Journée supplémentaire Petite Salle	22.00 €	27.00 €	42.00 €
Chauffage Grande Salle	66.00 €	66.00 €	66.00 €
Chauffage Petite Salle	26.00 €	26.00 €	26.00 €

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2013

COMMUNE-ASSAINISSEMENT-LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs et compte de gestion de l'année 2013 pour le budget Commune, Lotissement et Assainissement.

AFFECTATION DE RESULTAT 2013 BUDGET COMMUNE-ASSAINISSEMENT-LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2013 du budget Commune d'un montant de 130 073,90 € à la section d'investissement.

Le Conseil Municipal décide de reporter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2013 du service assainissement d'un montant total de 10 641,52 € en totalité à la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal décide de reporter le déficit de fonctionnement de l'exercice 2013 du budget lotissement d'un montant de 80 733,84 € en totalité à la section de fonctionnement.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le maintien des taux d'imposition et valide donc les taux suivants :

	<i>Taux 2013</i>	<i>Taux votés 2014</i>
Taxe d'habitation	15.32 %	15.32 %
Foncier bâti	22,67 %	22,67 %
Foncier non bâti	45.42 %	45.42 %

BUDGET PRIMITIF 2013 COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le budget primitif 2014 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 728 000 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 408 000 € pour la section d'investissement. Les principaux crédits d'investissement concernent l'aménagement de la Place de la Mairie pour 5 000 €, l'aménagement de l'avenue des Lilas et du carrefour St Mathurin pour 10 000 €, des acquisitions de matériel pour 15 000 €, des travaux de bâtiments communaux pour 18 000 €, des travaux de voirie communale pour 15 000 €, des travaux d'aménagement du plan d'eau du Fay pour 106 000 €, des travaux à l'Eglise pour 54 000 €, et le remboursement du capital des emprunts pour 76 000 €.

BUDGET PRIMITIF 2014 LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le budget primitif 2014 du Lotissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 746 300 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 818 000 € pour la section d'investissement.

BUDGET PRIMITIF 2014 SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le budget primitif 2014 du service d'assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 53 000,00 € pour la section d'exploitation et à la somme de 15 000,00 € pour la section d'investissement.

VENTE LOGEMENT LOCATIF 6 PLACE DE LA MAIRIE

Suite à la demande de M. et Mme CRIER Serge, locataires actuels du logement locatif situé 6 Place de la Mairie, la Commune a sollicité le service des Domaines pour procéder à l'évaluation du logement.

Compte tenu des demandes complémentaires (extension foncière pour l'implantation d'un garage, extension de la surface habitable, modification des façades et modification de l'accès à la parcelle), il est envisagé de céder l'ensemble : parcelle initiale AB 126 de 352 m² plus 170 m² environ ainsi que la maison d'une surface habitable de 92 m² plus 22 m² de garage au prix global de 100 000 €. Les aménagements VRD, ainsi que les frais de bornage et d'acte notarié seront à la charge des acquéreurs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de vendre le logement locatif situé 6 Place de la Mairie avec le terrain à M. et Mme CRIER pour un montant global de 100 000 €, charge le cabinet Kaligéo de réaliser le bornage, désigne Me CADET, notaire à MAYENNE pour rédiger l'acte de vente et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

ECOQUARTIER : VENTE PARCELLE N°19 CORNU/COUSIN

La parcelle n° 19 de l'éco-quartier « Le Champ de la Lande » a fait l'objet d'une demande d'acquisition de la part de M. CORNU Sébastien et Mlle COUSIN Edwige domiciliés 6 passage des Vanneaux 53100 ST BAUDELLÉ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de vendre la parcelle n°19 de l'éco-quartier « Le Champ de la Lande » cadastrée section B numéro 1628 pour une surface de 471 m² à M. CORNU Sébastien et Mlle COUSIN Edwige au prix de 26 847 €, de charger la SCP CADET Notaire à MAYENNE de rédiger la vente, et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

ECOQUARTIER : VENTE PARCELLE N°20 NAVEAU PIERRE

La parcelle n° 20 de l'éco-quartier « Le Champ de la Lande » a fait l'objet d'une demande d'acquisition de la part de M. NAVEAU Pierre domicilié 5 Lotissement de la Tuilerie 72540 LOUÉ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de vendre la parcelle n°20 de l'éco-quartier « Le Champ de la Lande » cadastrée section B numéro 1629 pour une surface de 472 m² à M. NAVEAU Pierre au prix de 26 904 €, de charger la SCP CADET Notaire à MAYENNE de rédiger la vente, et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

COULEE VERTE : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

1. En 2012 et 2013 : une étude paysagère générale

- une remise en eau de l'étang (entre 1 et 3 m de haut)
- la remise en état de la canalisation du ruisseau du « Chorin » située au niveau de la berge du plan d'eau
- un enrochement sur une partie des berges nécessitant un renforcement (cet enrochement permettra également l'élargissement du chemin qui borde l'étang)
- la remise en état du chemin qui longe le plan d'eau (avec création d'une bande verte entre le plan d'eau et le cheminement)
- création d'aires de détente, loisirs, rencontre : amphithéâtre, aire de jeux, ponton de pêche...

Ces aménagements ne peuvent prétendre aux aides du CRBV (Contrat Régional du Bassin Versant) et de l'Agence de l'eau car ils ne prennent pas assez en compte la valorisation de la biodiversité et des milieux humides

De plus, d'un point de vue réglementaire, la remise en état de la canalisation du ruisseau n'est pas autorisée.

2. Les attentes et objectifs de la commune

- Rétablir la continuité écologique du cours d'eau
- Maintenir une pièce d'eau pour pérenniser les fonctions actuelles du plan d'eau, à savoir une fonction de réserves d'incendie ainsi que de bassin de rétention pour les eaux pluviales des lotissements.
- Aménager des espaces de loisirs, détente et de rencontre. Le cheminement existant autour du plan d'eau devra être restauré et une aire de jeux devra être créée

3. Des propositions d'aménagement pour une meilleure restauration des milieux naturels

Afin de répondre aux objectifs à la fois hydromorphologiques et écologiques, il est proposé :

1. une mise à découvert totale du linéaire du ruisseau (en amont et en aval du plan d'eau), ce qui représente 350 mètres linéaires
2. le maintien à minima du plan d'eau, en créant un bras de contournement

Le CPIE Mayenne-Bas Maine Association ID Environnement propose une étude comprenant les prestations suivantes :

- Conception d'un avant projet
- Accompagnement technique pour le bon déroulement de l'étude de faisabilité
- Mission de suivi après travaux

1. **Conception d'un avant projet** qui définira de manière participative le plan d'aménagement du cours d'eau, de l'étang et des espaces de loisirs.

L'avant projet sera transmis, pour information, au service de la police de l'eau afin de définir le type de procédure à mettre en place (à savoir si le projet relève d'une demande de déclaration ou d'autorisation).

Dans le cadre de la convention CCPM / CPIE, le CPIE réalisera un inventaire faune – flore du site qui permettra d'avoir une connaissance de l'état initial ainsi que de définir des indicateurs de suivi.

2. **Accompagnement technique pour le bon déroulement de l'étude de faisabilité** : rédaction du cahier des clauses techniques pour la consultation des bureaux d'études, aide au choix du bureau d'étude (si besoin), participation au comité de pilotage
3. **Mission de suivi après travaux** : à partir des indicateurs définis, pour d'éventuelles mesures correctives.

Le CPIE Mayenne-Bas Maine Association ID Environnement propose la réalisation de cette étude pour un montant de 1 975 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter cette étude pour un montant de 1 975 € TTC et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

ROUTE DE LA CHARTRIE : REFECTION BUSAGE

Sur le chemin de la Chartrie un pont ancien est effondré et ne permet plus l'écoulement de l'eau. Un devis a été demandé à l'entreprise Ridereau pour la réfection d'un busage neuf. Le montant s'élève à 1 907,98 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le devis de l'entreprise Ridereau pour un montant de 1 907,98 € TTC.

OPERATION « ARGENT POCHE »

Pour l'année 2014, une opération « Argent de Poche » est envisagée aux vacances scolaires (Pâques, Juillet, Toussaint...) pour les jeunes de 16 à 18 ans. Les jeunes travailleront 5 demi journées de 3 heures, soit un total de 15 heures sur la semaine et recevront une indemnité totale de 75,00 €.

Les chantiers seront essentiellement en espaces verts et entretien divers.

Pour les démarches administratives, une seule demande d'agrément pour l'ensemble des communes de la CCPM sera faite auprès de la DDCSPP et de l'URSSAF par la CCPM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité cette nouvelle opération Argent de Poche.